



PROJET +

JEUNESSE

« La jeunesse est le sourire de l'avenir devant un inconnu qui est lui-même. »

VICTOR HUGO

ESPACE
JEAN FRANÇOIS VILLEMANT

22 rue de Villeteuse
95360 Montmagny

ESPACE
SUZANNE VALADON

Sentier de la ferme du four
95360 Montmagny



PRÉAMBULE

La jeunesse est un atout majeur et une ressource primordiale non seulement pour le présent mais essentiellement pour l'avenir. Les jeunes sont porteurs d'un énorme potentiel qu'ils mettront ensuite au service de leur famille, de leur ville, de leur communauté et du pays si tant qu'on les accompagne au mieux vers l'âge adulte.

La commune de Montmagny, consciente des enjeux autour de la jeunesse, mûrit depuis plusieurs années un programme d'actions en faveur des jeunes du territoire, afin de les accompagner, soutenir, valoriser.

Motivée, convaincue, énergique, maîtrisant les nouvelles technologies, la jeunesse peut devenir le premier moteur de l'ensemble des projets de la ville.

Ce projet jeunesse constitue une feuille de route pour l'ensemble des acteurs concernés (institutions, organismes de nature diverses) et permet un maillage entre ces partenaires, au bénéfice des jeunes, pour développer des objectifs concrets.

La configuration du territoire confirme la nécessité de mutualiser cette politique afin que l'ensemble des jeunes du territoire puisse bénéficier des mêmes services.

L'axe majeur de ce projet est de porter un regard positif et bienveillant sur la jeunesse.

Les jeunes représentent une ressource pour le territoire.

Ils sont partie intégrante de la société. Ils n'ont nullement à "attendre leur tour". Ils détiennent dès aujourd'hui et comme tout un chacun les clés d'une citoyenneté responsable et active.

Ce projet s'adresse à tous les jeunes, de leur entrée dans l'adolescence jusqu'à la stabilisation dans la vie d'adulte, dans toutes ses composantes.

Par le biais du projet jeunesse, Montmagny a la volonté d'accompagner et d'encourager la jeunesse magnymontoise à faire valoir sa liberté de choix et sa capacité à agir.

Les jeunes doivent être les acteurs de leur propre parcours.

Toutefois, il convient de porter une attention particulière aux plus fragiles dans une logique d'équité et de favoriser l'accès aux droits pour tous sans discrimination.

Le projet jeunesse s'appuie sur des valeurs universelles toutes aussi importantes pour les jeunes :

L'UNIVERSALITÉ : le projet jeunesse concerne tous les Magnymontois,

L'ÉQUITÉ : adapter chaque proposition aux spécificités de chacun,

LA PRIMAUTÉ DU RÔLE ÉDUCATIF DES PARENTS ET DU CADRE FAMILIAL :

les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Les institutions et, acteurs associatifs et partenaires locaux doivent venir en complément et en appui des parents. Le lien entre jeunes et parents doit être préservé au maximum,

LA TRANSVERSALITÉ : entre services et politiques mises en œuvre par la ville de Montmagny mais aussi entre les institutions, les acteurs associatifs et partenaires du territoire,

LA CONTINUITÉ des actions et notion de parcours : il est indispensable de conduire des actions adaptées à chaque jeune selon leurs parcours et d'éviter les ruptures,

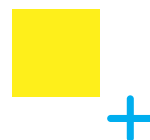
LA DÉMARCHE DE PARTENARIAT ET DE PROJETS : la conception et la mise en œuvre d'un projet à destination de la jeunesse est une œuvre collective qui doit mobiliser l'ensemble des ressources et compétences du territoire.

Les actions doivent être élaborées en fonction d'objectifs clairs et partagés en évitant le cloisonnement par secteurs d'activités.

Au-delà de la famille et de l'école, les nombreuses structures et associations locales sont essentielles pour la mise en œuvre des projets sur le territoire de Montmagny.

L'élaboration du Projet Jeunesse n'aurait pas été possible sans la confiance mutuelle et la dynamique partenariale construites depuis de nombreuses années dans l'intérêt des jeunes.

SOMMAIRE



1° PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	P. 04
1.1. Les communes limitrophes de Montmagny	P. 04
1.2. La carte d'identité de la ville	P. 05
1.3. Les quartiers de la ville	P. 06
1.4. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville	P. 06
1.5. Les infrastructures petite enfance, enfance et jeunesse	P. 07
1.6. Les groupes scolaires du 1^{er} et 2nd degré et antennes jeunes	P. 08
2° LA JEUNESSE À MONTMAGNY	P. 09
2.1. Questionnaire diagnostic	P. 10
3° LES AXES	P. 13
4° LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	P. 15
5° LE PLAN D'ACTION	P. 16
5.1. La lutte contre le décrochage scolaire et accompagnement à la scolarité	P. 19
5.2. L'accompagnement à la formation, à l'insertion, à la recherche d'emploi	P. 24
5.3. La mobilité : professionnelle, scolaire et étudiante, sociale, géographique, déplacements quotidiens	P. 26
5.4. La prévention et la santé	P. 27
5.5. La citoyenneté	P. 29
5.6. L'accompagnement au numérique	P. 31
5.7. L'accompagnement des initiatives et des projets collectifs	P. 32
5.8. L'accès aux loisirs	P. 33

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

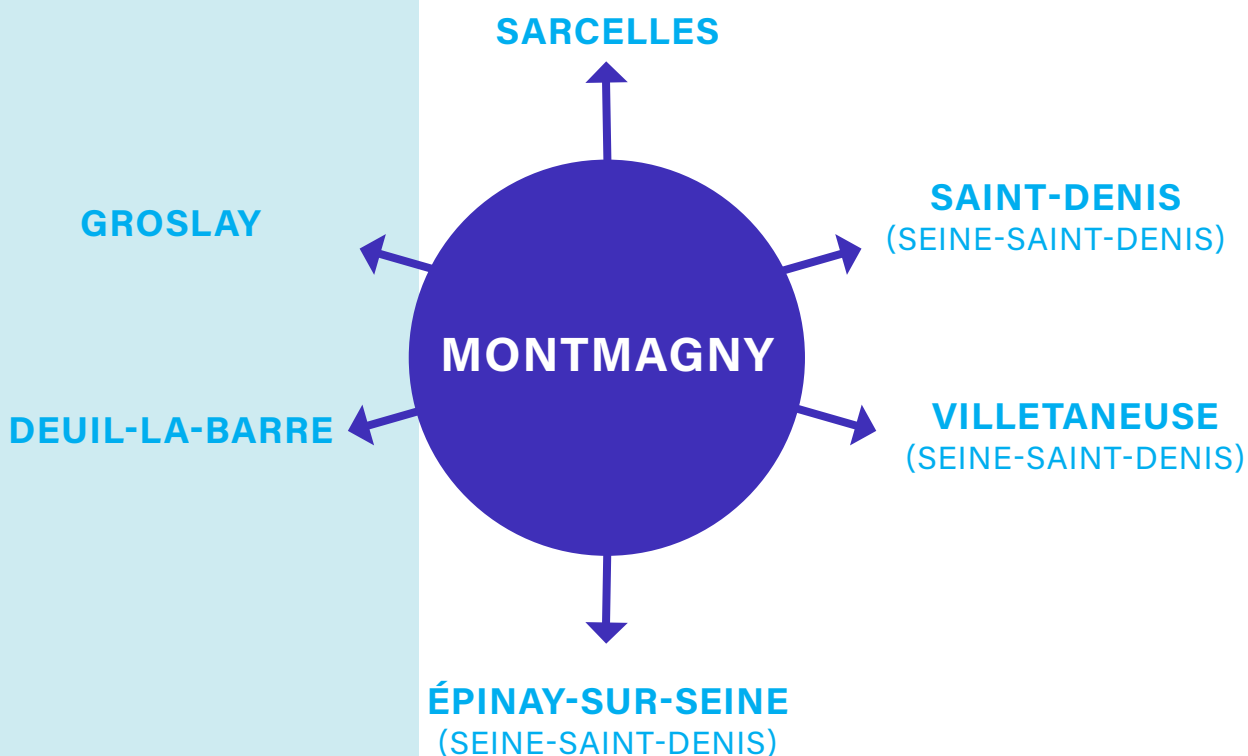


Montmagny est une ville de 14 696 habitants (recensement de 2022) dans le département du Val d'Oise en région Ile de France.

Montmagny se situe dans la vallée de Montmorency, à environ 10 km au nord des portes de Paris. L'accès à Montmagny est facilité par plusieurs types de moyens de transport :

- » DEUX GARES SNCF : ÉPINAY-VILLETANEUSE ET DEUIL-MONTMAGNY,
- » DEUX LIGNES DE TRAMWAY À PROXIMITÉ,
- » PLUSIEURS LIGNES DE BUS,
- » PLUSIEURS AXES ROUTIERS.

1.1. LES COMMUNES LIMITROPHES DE MONTMAGNY



1.2. LA CARTE D'IDENTITÉ DE LA VILLE



Depuis 1^{er} janvier 2016, Montmagny fait partie de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée de Montmorency.

La communauté d'Agglomération Plaine Vallée, rassemble 18 communes et 61 élus qui ont décidé de mettre en commun leurs actions à travers **LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :**

- » développement économique,
- » aménagement de l'espace communautaire,
- » équilibre social de l'habitat, politique de la ville,
- » gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- » gens du voyage (aménagement et gestion de 3 aires d'accueil des gens du voyage),
- » assainissement,
- » eaux pluviales,
- » eau,

ET DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES :

- » urbanisme,
- » prévention de la délinquance,
- » police municipale intercommunale,
- » lecture publique (mutualisation de 15 médiathèques et 1 ludothèque),
- » manifestations sportives et culturelles et enseignement artistique,
- » réseau de communications électroniques,
- » éclairage public,
- » lutte anti-tag,
- » équipements publics culturels et sportifs,
- » environnement-cadre de vie,
- » espaces publics.

14 696 HABITANTS
(recensement 2022)

» SUPERFICIE
DE LA COMMUNE : 271 ha

» MAIRE : M. Patrick Floquet

» CODE POSTAL : 95360

» RÉGION : Ile-de-France

» DÉPARTEMENT : Val d'Oise

» ARRONDISSEMENT :
Sarcelles

» CHEF-LIEU DE CANTON :
Deuil-La-Barre

» PRÉFECTURE : Cergy

» SOUS-PRÉFECTURE :
Sarcelles

» ACADÉMIE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE : Versailles

» INSPECTION DE
L'ÉDUCATION NATIONALE :
Circonscription de Montmorency

» CONSEIL MUNICIPAL :
33 élus

» CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES (CYCLE 3) :
23 élus

» CONSEIL DES AÎNÉS :
21 élus

» PACTE D'AMITIÉ :
Montmagny (Québec)

» LIENS AMICAUX :
Montmagny (Suisse)

» JUMELAGES :
Sprimont (Belgique) et Sever
Do Vouga (Portugal)

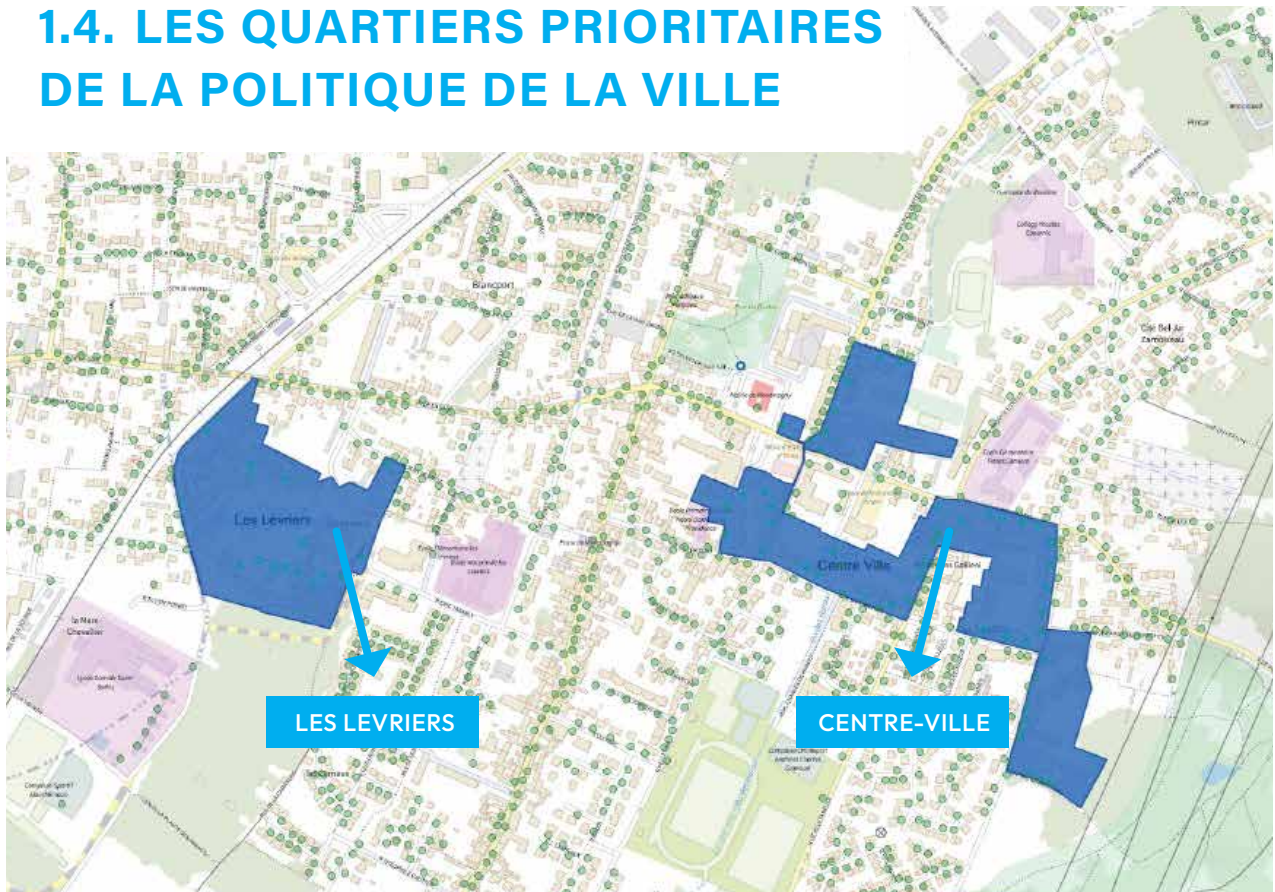
» SITE INTERNET :
www.villedemontmagny.fr



1.3. LES QUARTIERS DE LA VILLE



1.4. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



1.5. LES INFRASTRUCTURES PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

PETITE ENFANCE :

MICRO CRÈCHE,
MINI CRÈCHE,
MULTI ACCUEIL,
CRÈCHE FAMILIALE,
RELAIS PETITE ENFANCE.

ENFANCE :

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL
« LES VERGERS »
CENTRE DE LOISIRS MATERNEL
« JEAN TRINQUET »
CENTRE DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE
« LE CORNOUILLER »

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 1^{ER} DEGRÉ :

ÉCOLE MATERNELLE EUGÉNIE COTTON :
70 élèves en 2024-2025 (7 classes)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY :
345 élèves en 2024-2025 (14 classes)

ÉCOLE MATERNELLE LES LÉVRIERS :
205 élèves en 2024-2025
(10 classes dont une classe de Toute
Petite Section)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES LÉVRIERS :
330 élèves (13 classes) en 2024-2025,

ÉCOLE MATERNELLE FRÈRES LUMIÈRE :
210 élèves (8 classes) en 2024-2025,

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRÈRES LUMIÈRE :
340 élèves (14 classes) en 2024-2025,

ÉCOLE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT :
125 élèves (5 classes allant
des maternelles au CM2) en 2024-2025.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉ 1^{ER} DEGRÉ :

ÉCOLE MATERNELLE
ET ÉLÉMENTAIRE
NOTRE DAME
DE LA PROVIDENCE :
8 CLASSES.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 2ND DEGRÉ :

COLLÈGE MAURICE UTRILLO :
600 ÉLÈVES,
COLLÈGE NICOLAS COPERNIC :
600 ÉLÈVES,
LYCÉE INTERCOMMUNAL
CAMILLE SAINT-SAËNS :
1 000 ÉLÈVES.

JEUNESSE :

ESPACE
JEAN-FRANÇOIS
VILLEMANT.
ESPACE SUZANNE
VALADON.

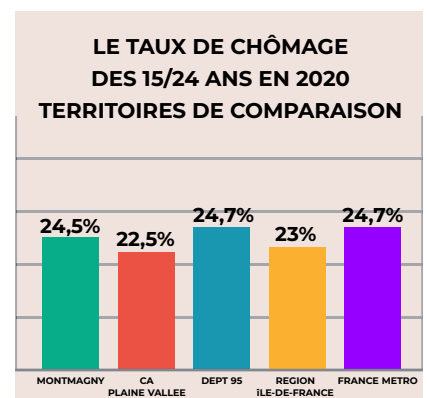
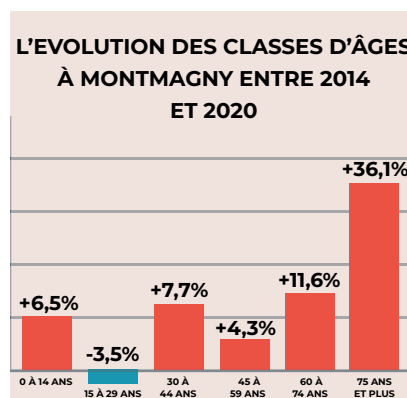
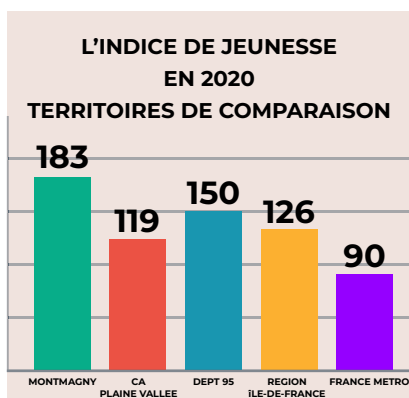
1.6. LES GROUPES SCOLAIRES DU 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ ET ANTENNES JEUNESSES



2. LA JEUNESSE À MONTMAGNY

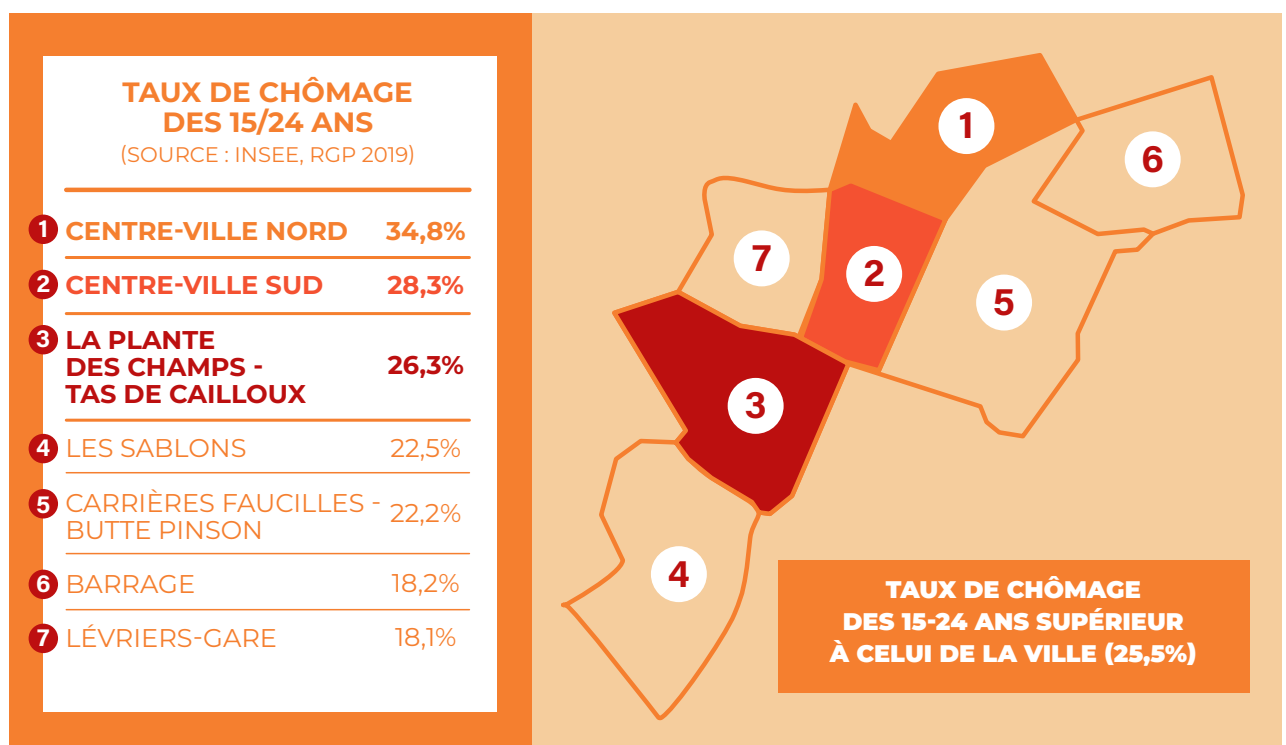
Le poids de la jeunesse est important à Montmagny, il est supérieur à toutes les échelles de comparaison.

En 2020, on compte dans la ville 183 jeunes âgés de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus.



Montmagny se caractérise par un profil toujours « jeune » de sa population. Le taux de chômage des jeunes à Montmagny : **24,5% en 2020 est comparable à la situation nationale : 24,7%**

Entre 2014 et 2020, l'accès à l'emploi des jeunes s'est sensiblement amélioré dans la ville, **passant de 32,3% à 24,5% soit une diminution de 7,5 points**





2.1. QUESTIONNAIRE DIAGNOSTIC

Au dernier trimestre 2024 par le biais des collègues, du lycée et Centre d'Information et d'Insertion Jeunesse, un questionnaire anonyme a été distribué aux jeunes de la ville âgés de 11 à 25 ans.

L'objectif étant d'avoir une représentation des besoins, des attentes, des difficultés et problèmes rencontrés, puis de définir des axes, des objectifs stratégiques et plan d'action pour répondre au mieux aux problématiques des jeunes magnymontois.



APRÈS LE TRAITEMENT DES RÉPONSES, IL EN EST RESSORTI DE LA PART LES JEUNES MAGNYMONTOIS LES DONNÉES SUIVANTES :

AU NIVEAU DE LEURS BESOINS ET DE LEURS ATTENTES :

- avoir plus d'activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs accessibles, variées et originales,
- avoir des espaces de rencontres « entre jeunes » hors cadre scolaire,
- avoir un accompagnement pour les études et/ou les devoirs,
- avoir un accompagnement pour l'orientation scolaire et/ou professionnelle,
- avoir un accompagnement autour des questions concernant la vie affective et sexuelle,
- avoir un accompagnement autour de la gestion du stress,

AU NIVEAU DE LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DES ADULTES ET/OU DES INSTITUTIONS :

- avoir plus d'écoute sans jugement,
- être pris au sérieux dans leurs opinions,
- avoir un accompagnement dans les démarches administratives,

- avoir accès facilement à des professionnels : animateurs, éducateurs, professionnels de la santé, professionnels de la santé mentale pour avoir du soutien et de l'écoute.
- un accompagnement d'adultes qui ne les jugent pas et avec qu'il y aura moins de tensions affectives qu'avec leurs parents, la famille.

AU NIVEAU DES DIFFICULTÉS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS AU NIVEAU SCOLAIRE :

- stress important lié à la pression scolaire,
- difficultés de concentration et de motivation.

AU NIVEAU DES DIFFICULTÉS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS AU NIVEAU PROFESSIONNEL :

- difficulté à accéder à l'emploi,
- avoir des informations sur l'accès aux droits,
- avoir des informations sur les jobs d'été pour favoriser l'autonomie à l'approche de la majorité.

AU NIVEAU DES DIFFICULTÉS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS AU NIVEAU PERSONNEL ET ÉMOTIONNEL :

- sentiment de solitude et d'isolement,
- anxiété ou de mal-être.

AU NIVEAU DES RELATIONS AVEC LES PARENTS-FAMILLE :

- incompréhension ou jugés par leurs proches,
- difficulté à aborder des sujets importants avec leurs parents-famille.

AU NIVEAU DES RELATIONS AVEC LES AUTRES JEUNES :

- soutien auprès de leurs amis proches,
- inquiétude autour du harcèlement et des moqueries qu'ils sont susceptibles de subir,
- avoir été victimes ou témoins de moqueries ou d'exclusion.



Aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin ; ouvrons-leur toutes les routes

Léo LAGRANGE

Le service jeunesse a besoin de vous pour mieux comprendre vos besoins, vos envies, vos difficultés.

Ce questionnaire est anonyme. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. Répondez librement, avec sincérité.

Une fois le questionnaire rempli, vous pouvez le déposer dans les boîtes prévues à cet effet dans les structures jeunesse :

- Espace Jean-François Villemant, 22 rue de Villetaneuse 95360 Montmagny,
- Espace Suzanne Valadon, sentier de la ferme du four 95360 Montmagny.

À propos de vous

Âge : ____ ans

Fille Garçon Préfère ne pas répondre

Vos besoins et envies

1. Qu'aimeriez-vous trouver ou faire dans la ville / dans ton quartier ?
(plusieurs réponses possibles)

- Activités sportives
- Activités artistiques / culturelles
- Aide pour l'école ou les devoirs
- Espaces pour discuter entre jeunes
- Autre : _____

2. Y a-t-il des choses que vous aimeriez qu'on vous explique ou qu'on vous apprenne davantage ? (plusieurs réponses possibles)

- L'orientation scolaire / métiers
- La gestion du stress
- La vie affective et sexuelle
- Les démarches administratives
- Autre : _____

Vos difficultés ou inquiétudes

3. Parmi les choses suivantes, qu'est-ce qui vous inquiète le plus ?
(plusieurs réponses possibles)

- L'avenir / l'orientation
- Les relations avec les autres
- L'ambiance à la maison
- La santé mentale / le stress
- Le harcèlement / les moqueries
- Autre : _____

4. Quand ça ne va pas, vers qui vous tournez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Famille
- Amis
- Personne adulte de confiance
- Personne
- Autre : _____

Vos relations avec les autres

5. Pouvez-vous parler librement avec vos parents, adultes de votre famille ?

- Oui, facilement
- Parfois
- Non, c'est difficile

6. Vous vous sentez écouté(e) et respecté(e) par :

- o Vos amis : Oui / Non
- o Les adultes (enseignants, éducateurs...) : Oui / Non
- o Votre famille : Oui / Non
- o Autres personnes proches de vous : Oui / Non




Vous pouvez ajouter un mot ou un message libre

Merci pour votre participation.

3. LES AXES

- 
Développement personnel
 Épanouissement individuel au sein du collectif
- 
Inclusion sociale
 Intégration et participation active dans la communauté
- 
Réussite éducative
 Soutien académique et développement de compétences
- 
Environnement sécurisé
 Cadre structurant et bienveillant

Construction de l'Identité

- 
Découverte de soi
 Explorer ses forces et limites
- 
Appartenance au groupe
 Trouver sa place dans le collectif
- 
Affirmation personnelle
 Développer son autonomie



Intégration Sociale

			
Confiance en soi Valorisation des compétences individuelles	Communication Apprentissage du dialogue constructif	Respect des règles Compréhension du cadre collectif	Préparation professionnelle Acquisition de compétences transférables

Soutien à la Réussite Scolaire



Concentration Discipline mentale renforcée	Expression Amélioration des compétences orales
Persévérance Développement de la ténacité	Activité physique Meilleure gestion de l'énergie

L'approche globale favorise l'engagement et prévient le décrochage



Création d'un Espace Sécurisé

Structure claire <ul style="list-style-type: none"> • Horaires réguliers • Règles explicites • Encadrement qualifié 	Environnement bienveillant <ul style="list-style-type: none"> • Écoute active • Soutien personnalisé • Valorisation des efforts
Stabilité émotionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Repères constants • Prévention des conflits • Gestion positive des émotions 	

4. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES



DÉVELOPPER LES FACTEURS
D'ÉPANOUISSEMENT
INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



CULTIVER
LA CITOYENNETÉ



PLACER L'ACTE ÉDUCATIF
AU CŒUR DES DISPOSITIFS
ET DES ACTIONS



ENCOURAGER
LA RÉUSSITE SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE



FAVORISER LES RENCONTRES
ET LES ÉCHANGES



FAVORISER L'ÉGALITÉ
ET L'INCLUSION



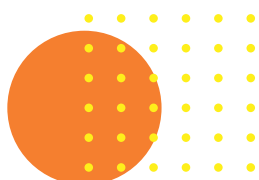
OUVRIR L'ACCÈS AUX LOISIRS
ET À LA CULTURE



DÉVELOPPER LES PRATIQUES
ARTISTIQUES, CULTURELLES,
SPORTIVES, SCIENTIFIQUES



ACCOMPAGNER
ET PARTICIPER
AUX DISPOSITIFS
DE SANTÉ & BIEN-ÊTRE.





5. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action sera en corrélation avec La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) signée en 2022 entre la Caisse Allocation Familiale (C.A.F.) et Montmagny. La C.T.G. constitue un cadre stratégique de coordination dans les politiques locales en direction des familles en intégrant plusieurs champs d'action : petite enfance, enfance, parentalité, animation de la vie sociale, ... et dans la mise en place du plan d'action en direction de la jeunesse.

Dans ce cadre, le projet jeunesse et son plan d'action vise à répondre aux besoins des 11-30 ans à travers d'actions concrètes.

INTÉGRÉ À LA C.T.G., LE PROJET JEUNESSE BÉNÉFICIE DE PLUSIEURS LEVIERS POUR DÉVELOPPER SON PLAN D'ACTION :

- un soutien financier renforcé de la C.A.F,
- une gouvernance partagée favorisant la coopération entre Montmagny, la C.A.F. et les partenaires locaux,

■ une cohérence territoriale avec les autres politiques de la ville à destination des Magnymontois :

- politique petite enfance et enfance,
- politique sportives
- politique insertion,
- politique sociale,
- etc.

La C.T.G. structure, soutient et valorise le projet jeunesse et son plan d'action.

En retour les actions à destination des jeunes concrétisent les engagements de la C.T.G. sur le terrain en faveur des jeunes sur le territoire.

Ainsi, le service jeunesse aura pour mission d'accompagner les jeunes de 11 à 30 ans dans l'apprentissage de la citoyenneté, la socialisation, l'autonomie, l'orientation, l'insertion.



CES MISSIONS SE RÉALISERONT À TRAVERS DES ACTIONS PROPRES AU SERVICE MAIS AUSSI EN ORIENTANT LES JEUNES VERS LES STRUCTURES ET RESSOURCES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE, COMME :

- aider les jeunes à s’inscrire dans une démarche de projet, développer leur autonomie, leur engagement et les responsabiliser,
- développer l’esprit critique des jeunes, leur permettre de donner leur avis sur les questions qui les concernent pour qu’ils deviennent des acteurs de la vie locale,
- informer, orienter et soutenir les jeunes dans leurs problématiques du quotidien en lien avec la formation, l’emploi, le transport, l’hébergement, la famille...
- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en direction des collégiens et lycéens,
- instaurer un espace entre les jeunes et les élus municipaux au travers du Conseil Municipal des Jeunes,

- partager des moments conviviaux, se rencontrer autour d’actions thématiques diversifiées (sportives, culturelles, artistiques...) afin que tous puissent y trouver un intérêt.

Pour mettre en place ces différentes missions le service jeunesse dispose de deux antennes pour accueillir le public : l’espace Jean François Villemant et l’espace Suzanne Valadon.

CES ESPACES AMÉNAGÉS SONT DES LIEUX DE VIE, D’ÉCOUTE, DE LIEN SOCIAL MAIS AUSSI D’INITIATIVES DE PROJETS OÙ SONT ORGANISÉS :

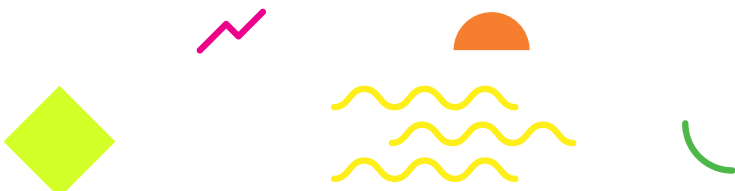
- l’accueil de Loisirs : activités de loisirs tous les mercredis après-midi et toutes les vacances scolaire,
- le CLAS (Contrat Local d’Accompagnement Scolaire) : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h00,
- les stages « Coup de pouce » pendant les vacances scolaires pour les collégiens et les lycéens,

- le soutien scolaire spécifique pour collégiens et lycéens le mercredi,
- le Centre Information et Insertion Jeunesse : C.I.I.J. pour les 14-30 ans à l’espace Jean-François Villemant,

- Les soirées K’FETE qui sont un lieu de rendez-vous à intervalle régulier pour un public 17-30 ans offrant un temps de rencontre et socialisation autour de soirée à thème, sortie à caractères sportives, artistiques et culturels,
- le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) dispositif d’apprentissage de la citoyenneté qui permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune,
- les mesures de responsabilisation pour une prise en charge des jeunes en décrochage scolaire en lien avec les collèges et les parents.

Les actions mises en place devront permettre d’être en lien avec les jeunes et les parents.

Au-delà de l’activité proprement dite, le service jeunesse devra être dans une posture de veille et d’écoute active mais aussi en capacité d’informer et d’orienter en fonction des situations rencontrées.





PAR CONSÉQUENT, LE SERVICE JEUNESSE DOIT AVOIR COMME OBJECTIFS D'AMENER LES JEUNES MAGNYMONTAIS :

- à prendre confiance en eux,
- de les convaincre de la valeur de ce qu'ils pensent et sont,
- à s'inscrire dans une dynamique d'ouverture aux autres et d'engagement,
- à assumer pleinement l'exercice de leur citoyenneté par la connaissance et la promotion de leurs droits, ainsi que par la reconnaissance de leurs devoirs civiques.

À partir des besoins ou des situations insatisfaisantes exprimés par les jeunes, le service jeunesse favorisera l'émergence de projets de jeunes et développera l'engagement et la participation citoyenne des jeunes à la vie de leur territoire pour contribuer à les valoriser et à développer leur autonomie et confiance en soi.

Le service jeunesse sera également dans une posture de veille pour entendre les questions sociales et besoins exprimés par les jeunes et les parents.

PAR CONSÉQUENT, LE PROJET JEUNESSE SE CONCENTRERA PRIORITAIREMENT SUR :

- la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'accompagnement à la formation, à la recherche d'emploi,
- **la mobilité**: professionnelle, scolaire et étudiante, sociale, géographique, déplacements quotidiens,
- la prévention.
- la citoyenneté,
- l'accompagnement au numérique,
- l'accompagnement des initiatives et des projets collectifs,
- l'accès aux loisirs,

AU REGARD DE CES THÉMATIQUES, LE SERVICE JEUNESSE FAVORISERA ET/OU ORGANISERA :

- le travail en partenariat avec les associations sportives, de prévention, d'insertion, et toutes autres associations proposant des actions en corrélation avec les axes et missions du service jeunesse
- la participation des jeunes et des parents,

- un accueil de loisirs 11-17 ans multisites les mercredis et vacances scolaires,
- des temps réguliers d'animations de rues pour aller à la rencontre et échanger avec les jeunes sur l'ensemble du territoire,
- la présence d'un animateur référent sur chacune des structures pour contribuer à développer la visibilité et le lien de confiance auprès des jeunes et des parents,
- des interventions dans les établissements scolaires pour aller à la rencontre des collégiens et lycéens,
- des conventions d'action avec les établissements scolaires autour de la prévention et de la lutte de décrochage scolaire,
- des animations et des actions de sensibilisations autour de la santé, des conduites à risques, des addictions de toutes natures,
- **des animations et des actions hors les murs, dans les établissements scolaires et structures jeunesse autour de thématiques telles que :**

L'EMPLOI, LA FORMATION, LA DÉCOUVERTE DE MÉTIERS,

L'INCLUSION, L'APPROCHE DU HANDICAP : DÉCOUVERTE ET SENSIBILISATION,

L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME,

LE NUMÉRIQUE : DÉCOUVERTE ET SENSIBILISATION,

- l'installation d'un Conseil Municipal des Jeunes pour favoriser la prise de conscience citoyenne,



5.1. LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ



Dans le cadre de sa politique jeunesse et éducation, Montmagny via le programme ÉDUC' ACTIONS du service jeunesse souhaite par le biais de différentes conventions avec les établissements scolaires du second degré organiser différents leviers pour prévenir le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative des élèves.

5.1.1. AXES DE TRAVAIL

- Prévenir le décrochage scolaire
- Informer sur les métiers et ressources disponibles
- Faciliter l'insertion professionnelle.

LES DISPOSITIFS PROPOSÉS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ PAR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS SONT :

- Mesures de responsabilisation
- Suivi pédagogique et de médiation
- Parcours avenir.

5.1.2. MESURE DE RESPONSABILISATION

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative.

Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation et à prévenir le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative des élèves.

L'objectif de la mesure de responsabilisation est de faire participer les élèves en bénéficiant, en dehors ou pendant les heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles, d'apprentissage ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

LE SERVICE JEUNESSE AGIRA SUR LE VOLET PRÉVENTION, ÉDUCATION AU CIVISME, CITOYENNETÉ EN S'EFFORÇANT :

- d'améliorer l'efficacité d'une sanction disciplinaire en évitant le recours à l'exclusion de l'établissement,
- de responsabiliser le jeune au contact d'adultes engagés dans le milieu professionnel et expérimentés,
- de faire appel à l'empathie et au sens de la responsabilisation,
- de permettre à l'élève de découvrir des métiers, afin de susciter en eux l'envie de réussite scolaire.



**POUR LES ÉLÈVES
EN DIFFICULTÉS SCOLAIRE,
UN ACCUEIL HEBDOMADAIRE
SERA MIS EN ŒUVRE :**

- pour découvrir différentes activités professionnelles,
- pour organiser un temps de rencontre avec un éducateur d'association de prévention et d'insertion,
- pour organiser un temps de travail avec des bénévoles car certaines transgressions nécessitent une réflexion sur les notions de solidarité, d'entraide, conscientisation, ...
- pour organiser un temps de travail avec les accompagnants étudiants

et bénévoles du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.

Le temps consacré à la mesure de responsabilisation ne pourra excéder six heures par jour, en dehors ou pendant les heures d'enseignement, ni requérir la présence de l'élève plus de cinq jours par semaine.

Au total, le temps consacré à cette mesure ne pourra excéder 20h00.

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes bénéficiant du dispositif,

- nombre de famille ayant validé la participation de leur enfant au dispositif,
- nombre de jeunes proposé par les établissements scolaires.

ET QUALIFICATIFS :

- bénéfice pour les jeunes ayant suivi le dispositif,
- collaboration active avec les établissements scolaires dans le cadre du dispositif,
- implication des jeunes dans le dispositif,
- investissement et/ou implication des parents,
- nature de la mobilisation des parents.

5.1.3. SUIVI PÉDAGOGIQUE ET DE MÉDIATION

Cette action a pour ambition l'accompagnement et le suivi d'élèves des établissements scolaires du second degré ayant été identifiés de par leur comportement ou de leurs résultats et/ou difficultés scolaires par les professeurs des établissements scolaires et/ou les éducateurs des associations sportives.

Elle est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Pour chaque jeune identifié un suivi individualisé et collectif avec les différents acteurs pédagogiques : collèges, parents, services municipaux et associations.

Les jeunes seront sensibilisés à travers divers ateliers mis en place par le biais des associations sportives et/ou via le service jeunesse de la ville sur différents thèmes :

SPORT, ORIENTATION, HARCÈLEMENT, LAÏCITÉ, ÉCOLOGIE, CITOYENNETÉ, L'ÉGALITÉ, ETC.

L'action vise à aider les jeunes à se diriger vers la responsabilisation et l'autonomie.

LE PARTENARIAT ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS PÉDAGOGIQUES : COLLÈGES, PARENTS, SERVICES MUNICIPAUX ET ASSOCIATION A POUR OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- de mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » en favorisant la mixité, à accepter les différences, en développant la participation citoyenne, en respectant les règles de vie de chaque lieu,
- d'assurer un lien entre les différents acteurs éducatifs du jeune en disposant d'un référent dans chaque lieu de vie du jeune

(collège, associations, maison, service jeunesse), en définissant un suivi individualisé, en communiquant de façon régulière entre les différents acteurs éducatifs (famille, partenaires, ...),

- de devenir responsable et autonome en encourageant le bon comportement dans les différents lieux de vie du jeune, en découvrant les différents rôles et les différentes responsabilités adaptées à son environnement,
- de sensibiliser les jeunes à des sujets différents en apprenant certaines règles ou gestes pour en ce qui concerne l'hygiène de vie saine et sportive, pour préserver son capital santé et de les informer des conséquences des pratiques et comportements addictifs.





Les parents auront une place primordiale dans le dispositif. Toutes les actions et décisions seront prises en accord avec la famille.

La famille sera positionnée au centre de l'action car la réussite du dispositif ne pourra se faire sans eux. Les parents, la service jeunesse, les établissements scolaires et associations sportives auront pour missions de créer un climat de confiance entre eux et les jeunes bénéficiaires du dispositif pour leur faire comprendre que **celui-ci est une aide et non une contrainte.**

Des bilans intermédiaires seront mis en place à intervalle régulier où le jeune bénéficiaire du dispositif, les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs de l'action seront présents.

À l'issue de l'année scolaire, un bilan écrit sera établi en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'action.

Les bilans intermédiaires et le bilan annuel permettront de mettre en avant les points positifs et négatifs pour définir les perspectives pour les années suivantes.

L'ÉVALUATION SE FERA SUR 3 AXES :

LA MOBILISATION : présence, assiduité scolaire et extrascolaire,

LA VALIDATION PÉDAGOGIQUE : le suivi des ateliers et activités proposées,

LE QUALITATIF : évolution scolaire et investissement à l'école, aux activités prescrites.



5.1.4. PARCOURS AVENIR

CETTE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ POUR PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET AFIN DE FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES SE DÉCLINERA EN 4 ACTIONS :

- accompagnement d'élèves lors de visites, de forums et de journées portes ouvertes,
- témoignages de professionnels,
- découverte des métiers,
- mesure de responsabilisation pour les élèves ayant été sanctionnés par une mesure d'exclusion temporaire du collège.

5.1.5. CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : C.L.A.S.

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.) est un dispositif développé en collaboration avec la communauté éducative au sens large (parents,, enseignants, intervenants, bénévoles...) pour répondre à des besoins identifiés auprès des collégiens et lycéens dont les objectifs principaux sont :

- d'offrir un accompagnement méthodologique en vue de faciliter l'acquisition des savoirs,
- de promouvoir la réussite éducative, l'accompagnement et le suivi des jeunes,
- de garantir un accès matériel et technique aux nouvelles technologies de l'information,
- de favoriser le partenariat avec les familles et les accompagner dans leur relation avec le scolaire.
- d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et la confiance en soi.



5.1.5.1. L'ACCOMPAGNEMENT

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT DU DISPOSITIF C.L.A.S. SERA COMPOSÉ DE :

- étudiants,
- accompagnant diplômés issus de différents horizons professionnels,
- bénévoles,
- services civiques qui veilleront à recenser les besoins, les envies des jeunes. Ils mettront en œuvre un projet de leur choix à destination du public en lien avec leur cadre d'intervention : scolarité, ouverture culturelle, artistique, scientifique et citoyenneté.

La diversité des intervenants issus de catégories socio-professionnelles, d'âge et de compétences différentes sera riche et rassurante pour les jeunes ainsi qu'un atout non négligeable pour leur réussite éducative et l'acquisition des savoirs.

L'écoute et la bienveillance des adultes sera primordiale dans la relation établie et permettra de renforcer la légitimité des accompagnants

La coopération entre jeunes, impulsée par les adultes, sur des niveaux d'études différents sera un des axes majeurs pour renforcer le sentiment d'utilité et de valorisation.

Les accompagnants, les services civiques, les bénévoles se retrouveront régulièrement pour échanger sur les difficultés et les réussites des jeunes.

Ces moments d'échanges seront importants dans la relation et le suivi du jeune avec la cellule familiale et l'école.

5.1.5.2. ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE

PRATIQUE SPORTIVE comme outil d'amélioration de l'estime et de la confiance en soi, de réduction du stress et de l'anxiété, construction d'un cercle social en dehors de l'école,

ATELIERS DE SENSIBILISATION AUTOUR DE LA SANTÉ SUR DES SUJETS AUSSI DIVERS QUE :

- l'alimentation et l'équilibre alimentaire,
- l'hygiène corporelle et prévention,
- le sommeil et rythme de vie,
- l'activité physique et bien-être,
- la gestion du stress et des émotions,
- la santé mentale et bien-être psychologique,
- l'addictions sous toutes ses formes : tabac, écrans, alcool, réseaux sociaux, ...
- la vie affective et relations : amitié, amour, consentement, ...

ATELIERS AUTOUR DE LA

ROBOTIQUE ET INFORMATIQUE : codage, création de site internet, programmation, construction de robot, défis robotiques, ...

ATELIERS ARTISTIQUES : création de bande dessinée, fresque murale et collective, écriture et composition musicale, écriture et création de scénarios et représentation théâtrale, créations et techniques audiovisuelles (photographie, vidéo, ...) ...

ATELIERS SCIENTIFIQUES : astronomie, climat et météo, biologie et anatomie,

ATELIERS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : recyclage, seconde vie des objets, jardinage et permaculture, énergies renouvelables, consommation responsable, ...

ATELIERS CULTURELS : architecture et patrimoine, histoire, cuisine et tradition, ...

ATELIERS SUR LA CITOYENNETÉ :

projets solidaires et engagés, prévention du harcèlement et du sexisme, identité et engagement, handicap-différence et inclusion, préjugés et discrimination, ...

- stages « coups de pouce » au moment des vacances scolaires pour apporter une approche personnalisée selon les besoins des élèves avec une atmosphère bienveillante favorisant la coopération.



5.1.5.3. LIEN AVEC LES FAMILLES

Des rencontres régulières seront mises en place avec les bénévoles, les encadrants, les jeunes et leur famille pour créer du lien social et des interactions entre les jeunes et les adultes dans l'espace qui leur est dédié. Ces rencontres se feront sous différentes formes comme :

**REPAS PARTAGÉ,
CAFÉ DES PARENTS,
CAFÉ DÉBATS,
SOIRÉE THÉMATIQUES,
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ,
ETC.**

À chaque fin d'année scolaire, une rencontre, sous une forme conviviale, sera organisée avec les bénévoles, les encadrants, les jeunes et leur famille pour faire un retour aux parents sur les actions menées dans le cadre du CLAS au cours de l'année.



5.1.5.4. LIENS AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Le lien entre le service jeunesse et les établissements scolaires du second degré sera avec les collègues sera développée grâce aux conventions ayant pour objectifs la prévention du décrochage et la lutte contre l'échec scolaire :

- convention de mesure de responsabilisation,
- convention relative au suivi pédagogique et de médiation entre les établissements scolaires du second degré, les associations sportives et la Ville.

Chaque jeune bénéficiant d'un de ces 2 dispositifs devra obligatoire participer aux activités du CLAS :

accompagnement scolaire, stage « coup de pouce », ateliers culturels, sportifs, artistiques, scientifiques, citoyens, santé.

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes inscrits,
- nombre de jeunes présents par jour,
- nombre de bénévoles investis,
- nombre de parents mobilisés,
- diversité des activités et sorties proposées,
- nombre d'activités impliquant les parents,

ET QUALIFICATIFS :

- satisfaction des différents interlocuteurs : parents/jeunes/bénévoles /intervenants,
- degré d'implication des parents,
- degré d'implication des bénévoles /intervenants,
- transversalité du projet dans l'accompagnement des familles sur d'autres champs,
- bénéficie pour les jeunes ayant suivi le dispositif,
- collaboration active avec les établissements scolaires dans le cadre du dispositif,
- implication des jeunes dans le dispositif.





5.2. L'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION, À L'INSERTION, À LA RECHERCHE D'EMPLOI

CE VOLET ENTRE DANS UNE LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DE VALORISATION DES JEUNES DE 11 À 30 ANS DANS LEURS PARCOURS D'ORIENTATION, DE FORMATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

L'accès à l'information, à l'insertion professionnelle et l'emploi sera facilité par la mise à disposition d'outils, de ressources et d'un accompagnement personnalisé pour permettre aux bénéficiaires de construire leur avenir avec confiance et autonomie.

5.2.1. AXES DE TRAVAIL

- Orientation scolaire et professionnelle des jeunes de 11 à 30 ans
- Accès à la formation et à l'emploi des jeunes de 11 à 30 ans
- Compétences transversales et autonomie
- Création et/ou renforcement des partenariats avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation.

Le Centre d'Information et d'Insertion Jeunesse (C.I.I.J.) de Montmagny jouera un rôle essentiel dans la mobilisation d'un réseau de partenaires et la mise en place d'actions concrètes adaptées au besoin des jeunes Magnymontois.

Il visera à faciliter leur insertion sociale, leur autonomie scolaire, professionnelle et citoyenne par un appui personnalisé, des conseils adaptés et par la mise en relation avec les ressources locales.





**POUR Y ARRIVER,
LES MISSIONS DU C.I.I.J.
SERONT PRINCIPALEMENT :**

• l'information et l'orientation en proposant :

- un accueil, une écoute, des conseils sur les études, la formation, l'emploi, la santé, les droits, la mobilité, les loisirs, la citoyenneté, etc.,
- des ressources documentaires, numériques et humaines,
- des ateliers thématiques, forums métiers, sessions d'informations,

• l'accompagnement à l'insertion professionnelle en organisant :

- une aide à la rédaction de C.V., lettres de motivation, à la préparation de d'entretien d'embauche,
- des mises en relation avec des employeurs pour des stages, de l'apprentissage, des emplois saisonniers,
- un soutien dans la recherche d'emploi et la définition de projet professionnel,

• le soutien à l'accès aux droits et aux services en facilitant :

- l'orientation vers les dispositifs sociaux, d'aides financières, santé, logement, mobilité ,
- les démarches administratives,
- le développement de projets d'initiatives jeunesse,
- la création et le renforcement des partenariats locaux par le biais de la collaboration avec les établissements scolaires, les structures de formation, les associations du territoires, les entreprises.

Pour remplir ses missions et apporter une réponse adéquat au besoin de la jeunesse magnymontoise, le C.I.I.J. actionnera différents leviers.

À destination des plus jeunes(11-17 ans), avec comme finalité de stimuler leur curiosité , de faire émerger des projets d'avenir et de lutter contre l'autocensure, le C.I.I.J. organisera :

- des forums des métiers et de l'orientation,
- des ateliers de découvertes de secteurs professionnels,
- des interventions de professionnels dans les établissements scolaires,
- des visites d'entreprises locales ou de centres de formation,
- des mini-stages d'observation ou d'immersion métiers.

À destination des 16-25 ans, avec comme finalité de les soutenir dans leurs parcours d'accès à la qualification et à l'emploi en levant les freins d'accès (mobilités, information, confiance en soi, etc.), le C.I.I.J. organisera :

- des permanences d'information sur les dispositifs : Mission Local, France Travail, etc.,
- des ateliers de rédaction de CV, de lettres de motivation, des simulations d'entretien,
- des parrainages par des professionnels : mentorat,
- des aides à la recherche de stages, d'alternance ou d'apprentissage.

À destination des 18-30 ans, avec comme finalité de réduire les inégalités d'accès à l'emploi, de favoriser la réinsertion et la montée en compétences, le C.I.I.J. organisera :

- des parcours individualisés avec diverses organismes : Mission locale, France Travail ; association d'insertion, etc.,

- des ateliers sur les compétences psychosociales et la posture professionnelle,
- des initiations à l'entrepreneuriat,
- des initiation à l'économie sociale et solidaire,
- des chantiers éducatifs ou actions de remobilisation,
- des actions ciblées pour les publics spécifiques : jeunes décrocheurs, jeunes en situation de handicap, jeunes des quartiers prioritaires.

Pour proposer aux Magnymontois de 11 à 30 ans une réponse globale, efficace et pérenne, le C.I.I.J. créera un réseau coordonné d'acteur au service des jeunes en :

- établissant des conventions avec les organismes de formation, les entreprises locales, la Mission Locale, France Travail, etc.,
- participant à des réseaux emploi-formation,
- organisant un Comité de Pilotage avec les partenaires,
- suivant les parcours,
- évaluant avec les partenaires l'impact des actions.

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes accompagnés par tranche d'âge,
- taux de participation aux ateliers et événements,
- nombre de partenariats formalisés,
- nombre de parcours : formations commencées, contrats signés, stages, retour en emploi,

ET QUALIFICATIFS :

- implication et engagement des jeunes,
- montée en compétences,
- évolution des parcours,
- efficacité des partenariats.

5.3. LA MOBILITÉ : PROFESSIONNELLE, SCOLAIRE ET ÉTUDIANTE, SOCIALE, GÉOGRAPHIQUE, DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

LA MOBILITÉ, QU'ELLE SOIT PHYSIQUE OU NUMÉRIQUE, EST UN LEVIER ESSENTIEL D'AUTONOMIE, D'INSERTION ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES JEUNES.

Elle conditionne l'accès à la formation, à l'emploi, aux loisirs et à la citoyenneté.

Ce volet du projet jeunesse vise à amener les jeunes de 11 à 30 ans à

surmonter les obstacles à la mobilité auxquels ils sont confrontés en proposant des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques et à leur cadre de vie.

5.3.1. AXES DE TRAVAIL

Les axes de travail sur la mobilité s'appuieront sur les différents pôles du service jeunesse : accueil de loisirs, C.M.J., C.I.I.J., C.L.A.S..

Au cours de leurs actions les pôles du service jeunesse accompagneront les jeunes sur ce volet en mettant des dispositifs autour :

- **de la mobilité scolaire et étudiante en proposant :**
 - un accompagnement à l'orientation, vers les lycées, les universités, organisme de formation, etc.,
 - une information sur l'aide au financement des transports et les dispositifs régionaux,
 - des journées de découvertes d'université, d'établissements scolaires, d'organisme de formation,
- **de la mobilité professionnelle et d'insertion en proposant :**
 - une aide à la mobilité pour les stages, l'alternance, les entretiens ou les premiers emplois,
 - des navettes ou des solutions de transport partagé en lien avec les entreprises locales,
 - des ateliers autour du thème « Se déplacer pour travailler » : lire un plan, planifier un trajet, etc.,

<p>FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AUX TRANSPORTS ET À L'INFORMATION SUR LA MOBILITÉ</p> <p>FAVORISER LA MOBILITÉ SCOLAIRE, ÉTUDIANTE ET PROFESSIONNELLE</p> <p>ENCOURAGER LA MOBILITÉ SOCIALE ET L'OUVERTURE CULTURELLE</p> <p>PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES ET RESPONSABLES</p>	<p>RENFORCER L'AUTONOMIE ET LES COMPÉTENCES LIÉES AUX DÉPLACEMENTS</p> <p>INVESTIR LES ESPACES NUMÉRIQUES COMME SOUTIEN À LA MOBILITÉ</p> <p>ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LEUR FAMILLE À SURMONTER LEURS CRAINTES ET/OU LEURS FREINS</p> <p>INTÉGRER LES ENJEUX DE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE</p>
--	---

- **de la mobilité sociale et culturelle en proposant :**
 - des sorties culturelles ou citoyennes hors du territoire : musée, spectacle, rencontres sportives, etc.,
 - des séjours de vacances, des séjours éducatifs,
 - des programmes d'échange d'étudiants : dispositif ERASMUS,
- **de la mobilité quotidienne en proposant :**
 - une sensibilisation aux mobilités douces : marche, vélo, covoiturage, etc.,
 - des plans de déplacements jeunes par quartier, par commune,
 - un accompagnement vers les lignes de déplacements spécifiques vers les lieux de scolarisation, de formation, d'emploi ;

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes accompagnés dans une démarche de mobilité,
- nombre de partenariats mis en place avec les acteurs de la mobilité : SNCF, RAPT, etc.,
- nombre de bénéficiaires d'aides,
- diminution du taux de non-participation aux événements, manifestations à cause des difficultés de déplacement,

ET QUALIFICATIFS :

- prise de conscience des jeunes et de leur famille des freins rencontrés à la mobilité,
- effets positifs sur l'insertion et la scolarisation,
- ouverture sociale et culturelle.

5.4. LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ

LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE EST UNE PÉRIODE DE DÉCOUVERTES, D'EXPÉRIMENTATIONS, DE PRISES DE RISQUE ET DE CHOIX DE VIE.

Le volet Prévention et Santé du projet jeunesse a pour ambition d'accompagner les jeunes dans l'adoption de comportements

responsables, en les informant, en les protégeant et en leur donnant les clés pour agir sur leur santé, leur sécurité et leur bien-être.

Ce volet sera en totale corrélation avec le Contrat Territorial de Santé de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée qui est en cours d'élaboration.

5.4.1. AXES DE TRAVAIL

Les axes de travail sur la prévention s'appuieront sur les différents pôles du service jeunesse : accueil de loisirs, C.M.J., C.I.I.I.J., C.L.A.S. et seront intégrés dans tous les volets du projet jeunesse :

- l'accès aux loisirs,
- l'accompagnement des initiatives et des projets collectifs,
- la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement à la scolarité,
- la citoyenneté,
- l'accompagnement au numérique,
- la formation, l'insertion, la recherche d'emploi,
- la mobilité.

SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX DE SANTÉ PHYSIQUE, MENTALE ET SOCIALE

PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES ET FAVORISER DES CONDUITES RESPONSABLES

FAVORISER L'EXPRESSION, L'ÉCOUTE ET LA PRISE DE DÉCISION RÉFLÉCHIE

MOBILISER LES PARTENAIRES LOCAUX POUR UNE ACTION PRÉVENTIVE COORDONNÉE

CRÉER DES ESPACES DE CONFIANCE, D'ÉCHANGE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Au cours de leurs actions les pôles du service jeunesse accompagneront les jeunes sur ce volet en mettant des dispositifs autour de :

- **la prévention de la santé et du bien-être par :**
 - des ateliers sur l'hygiène, la santé, la santé mentale, le stress, le sommeil, l'alimentation, etc.,
 - de la sensibilisation à l'alimentation équilibrée, à la pratique d'activités physiques,

- des séances de sensibilisation sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles (I.S.T.), la vie affective,

- **la prévention des conduites à risque par :**
 - des campagnes d'information sur les addictions : tabac, alcool, stupéfiants, écrans, etc.,
 - des ateliers participatifs et mises en situation autour de la gestion des risques,



- des interventions de professionnels de la santé, psychologue, diététicien, infirmier, etc.

• la prévention des violences et du harcèlement par :

- des ateliers de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations, le cyberharcèlement,

- des groupes de parole autour du consentement, de la relation à l'autre,

- des ateliers à la gestion des conflits et à la communication non violente,

• la prévention et sécurité routière par :

- des actions autour des déplacements en tant que piéton, en deux-roues avec ou sans moteur, en trottinettes électrique, en voiture, etc.,

- de la sensibilisation aux dangers de l'usage du téléphone ou des substances au volant, et sur les divers moyens de locomotion,

- la mise en place de partenariats avec la police municipale et/ou nationale, la sécurité routière, les assurances,

• la prévention à l'utilisation du numérique par :

- de la sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux, à la protection des données,

- des ateliers de décryptage des fake news,

- des ateliers de développement de l'esprit critique,

- des ateliers de prévention sur les usages excessifs du numérique.

Pour ce volet des partenariats pourront être établis avec l'Éducation Nationale, des professionnels de santé, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.), des associations de préventions spécialisées, la Police Municipale et/ou nationale, la Gendarmerie sans oublier les acteurs de la médiation numérique et de l'insertion.



L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes sensibilisés ou accompagnés,
- nombre d'actions de prévention mises en œuvre : santé, addictions, hygiène, violences, harcèlement relations affectives, risques numériques, etc.,
- nombre d'intervention en milieu scolaire,
- nombre de jeunes orientés vers un accompagnement spécifique :santé, social, etc.,
- nombre de professionnels, de formateurs mobilisés,
- diminution du taux de non-participation aux événements, manifestations à cause des difficultés de déplacement,

ET QUALIFICATIFS :

- implication active des jeunes,
- renforcement des compétences psychosociales : capacités des jeunes à s'exprimer, à identifier les situations à risques ou les comportements inappropriés,
- effet sur le climat social.



5.5. CITOYENNETÉ

LE VOLET CITOYENNETÉ EST UN AXE PRIMORDIAL DU PROJET JEUNESSE.

CE VOLET A POUR OBJECTIF :

- de sensibiliser les jeunes aux valeurs démocratiques,
- d'éveiller chez les jeunes un esprit critique et une conscience civique,

- de renforcer leur compréhension des institutions et l'exercice concret de la citoyenneté.
- de les amener à s'engager activement dans la vie de la communauté en tant que citoyens responsables et solidaires,

5.5.1. AXES DE TRAVAIL

Les axes de travail sur la citoyenneté s'appuieront sur un Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) pour permettre aux jeunes de participer activement à la vie de la commune.

Le service jeunesse organisera l'élection des membres du C.M.J. en respectant les différentes étapes du processus électoral : appel à candidatures, de campagne électorale et d'organisation du scrutin selon les règles en vigueur.

Les membres du C.M.J. seront élus parmi les élèves du cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème} pour un mandat de 3 ans.

Les élections seront organisées directement dans établissements scolaires pour permettre aux élèves d'élire leur représentant parmi les candidats issus de leur école. Cette démarche favorisera

L'ÉDUCATION CIVIQUE ET POLITIQUE

L'ENGAGEMENT CITOYEN

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LA PROMOTION DE L'INCLUSION L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME

LES MÉDIAS ET LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

LA SOLIDARITÉ ET ACTIONS HUMANITAIRES

L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA CRÉATION DE LIENS INTERGÉNÉRATIONNELLES

la participation active des jeunes et renforcera le sentiment d'appartenance à la vie locale.

Le C.M.J. fonctionnera comme un conseil municipal classique avec l'organisation de séances plénières et mise en place de commissions de travail thématiques.

Les membres du C.M.J. représenteront la jeunesse lors des cérémonies commémoratives officielles et des manifestations municipales organisées sur le territoire de la commune.



PAR SES ACTIONS ET SES TRAVAUX, LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES AURA POUR OBJECTIF :

- de favoriser l'implication active des jeunes dans la vie de la ville en proposant :
- des projets participatifs,
- des ateliers sur l'engagement associatif,





- la création de micro-projets citoyens portés par les jeunes,
- **de développer l'esprit critique et la tolérance en organisant :**
- des ateliers de sensibilisation sur les discriminations : racisme, sexisme, handicap, etc.,
- des campagnes de sensibilisation portées et créées par les jeunes,
- **de transmettre les connaissances de base sur les institutions, les droits et devoirs des citoyens et le fonctionnement démocratique en organisant :**
- des ateliers sur les institutions,
- des visites des lieux de citoyenneté comme le Sénat, l'Assemblée Nationale,

- la création de micro-projets citoyens portés par les jeunes,
- de développer les échanges culturels, sportifs, artistiques dans le cadre des jumelages,
- d'encourager l'ouverture au monde et à la solidarité en mettant en place des projets de coopération ou de solidarité locale ou internationale,
- d'apprendre à décrypter l'information et à utiliser les outils numériques de manière responsable,
- de donner la parole aux jeunes et les outils pour agir par le biais de la formation à la prise de parole, à l'argumentation, etc.

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de candidats,
- nombre de votes exprimés,
- nombre d'élus,
- nombre de séances plénières,
- nombre de commissions thématiques,
- nombre de projets initiés,
- nombre de projets réalisés,
- participation aux commémorations et manifestations municipales,

ET QUALIFICATIFS :

- implication des jeunes,
- développement des compétences,
- lien avec les institutions,
- Impact sur la vie locale.



5.6. L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE OCCUPE DÉSOR- MAIS UN PLACE PRÉDOMINANTE DANS LA VIE QUOTIDIENNE, ET DANS TOUS LES VOIETS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, DE L'ORIENTATION, DE LA SCOLARITÉ, DE LA FORMATION.

Il est essentiel de donner aux jeunes les moyens d'en comprendre les enjeux, d'en maîtriser les outils et d'en faire un levier d'autonomie.

Le volet d'accompagnement au numérique a pour objectif de réduire la fracture numérique, de favoriser l'égalité des chances et d'accompagner les jeunes vers une utilisation du numérique responsable, citoyenne et créative.

5.6.1. AXES DE TRAVAIL

Les axes de travail sur l'accompagnement au numérique s'appuieront sur les différents pôles du service jeunesse : accueil de loisirs, C.M.J., C.I.I.I.J., C.L.A.S..

Au cours de leurs actions les pôles du service jeunesse accompagneront les jeunes sur le numérique en mettant des ateliers autour :

- **de l'accès et de l'inclusion au numérique par :**
 - le mise à disposition d'espaces numériques en accès libre : ordinateurs, WI-FI,
 - le prêt de matériel pour les jeunes sans équipement,
 - des ateliers d'initiation sur l'utilisation d'un ordinateur, la navigation Internet, bureautique,
- **des compétences numériques de base et citoyenneté numérique par :**
 - des ateliers sur la sécurité en ligne, le respect de la vie, les droits et devoirs numériques,
 - la lutte contre les fake news et les discours discriminatoires et/ou haineux en ligne,
 - la formation à l'identité numérique, à l'utilisation et aux pratiques responsables des réseaux sociaux,

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE DES JEUNES

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE ET AVANCÉES

UTILISATION CRITIQUE ET RESPONSABLE DES OUTILS NUMÉRIQUES

ENCOURAGEMENT DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'INNOVATION PAR LE NUMÉRIQUE

VALORISATION DES COMPÉTENCE NUMÉRIQUES DANS LES PARCOURS D'ORIENTATION, DE FORMATION ET D'INSERTION.

• **de l'orientation et de l'insertion via le numérique par :**

- la création de CV et de lettres de motivation en ligne,
- l'utilisation de plateformes d'orientation, de formation et de recherche d'emploi,
- **de la création et d'innovation numérique par :**
 - des ateliers de création numérique,
 - des initiations au graphisme, à la photo, au montage vidéo,
 - des projets participatifs comme une webradio, chaîne YouTube citoyenne.

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes accompagnés ou formés par tranche d'âge,
- taux d'amélioration des compétences numériques,
- nombre d'ateliers mis en place,
- taux de fréquentation aux ateliers proposés,
- création numériques produites par les jeunes



ET QUALIFICATIFS :

- renforcement de l'inclusion numérique,
- montée en compétences numériques,
- sensibilisation réussie à la citoyenneté numérique,
- développement de la créativité numérique,
- développement de l'esprit critique face aux pièges du numérique (réseaux sociaux, etc.).

5.7. L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ET DES PROJETS COLLECTIFS



5.7.1. AXES DE TRAVAIL

- Proposer des temps de rencontres aux jeunes
- Accompagner les jeunes dans l'émergence et la concrétisation de projets.
- nombre de partenariats locaux mis en place dans le montage des projets,

ET QUALIFICATIFS :

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nature des projets de jeunes,
- nombre de jeunes porteurs de projets,
- favorisation ou non de l'implication des jeunes dans la vie locale,
- investissement et/ou implication des parents,
- nature de la mobilisation des parents
- nombre de projets de jeunes mis en place,
- nombre et pourcentage des familles (jeunes et parents) participant aux projets,

5.8. ACCÈS AUX LOISIRS

L'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles, artistiques, scientifiques s'inscrit dans un projet de vie, dans un projet de société qui considère la culture comme une manière de vivre.



L'approche proposée, basée sur les valeurs de l'éducation populaire :

accessibilité, autonomie, participation active, émancipation, apprentissage par l'expérience, dialogue et échange, contextualisation sociale, critique sociale, tendra à permettre à tout un chacun de continuer à apprendre, à s'enrichir pendant ses temps libres et à participer à la construction et à l'épanouissement des individus.

L'accès aux loisirs s'inscrit par ailleurs dans une logique d'intégration sociale et culturelle. Les contenus et objectifs relèvent tout à la fois de la sensibilisation, de la découverte, de l'initiation et de l'immersion.

5.8.1. AXES DE TRAVAIL

- Associer les jeunes et leurs familles dans la mise en œuvre des activités de loisirs
- Diversifier l'offre en termes de contenu (activités sportives, artistiques, culturelles...) en fonction des âges, des genres, des cultures
- Continuer à travailler l'accessibilité et la complémentarité des offres sur le territoire.

L'ÉVALUATION PORTERA SUR DES INDICATEURS QUANTITATIFS :

- nombre de jeunes participants aux accueils de loisirs,
- nombre de partenariats locaux mis en place,
- nombre de projets de jeunes mis en place,

- nombre et pourcentage des familles (jeunes et parents) participant aux activités,

ET QUALIFICATIFS :

- nature des projets de jeunes,
- favorisation ou non de l'implication des jeunes dans la vie locale,
- satisfaction des jeunes et des parents,
- nombre de jeunes porteurs de projets,
- investissement et/ou implication des parents,
- nature de la mobilisation des parents,
- continuité ou non du parcours des enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement enfance vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement jeunesse.





VILLE DE MONTMAGNY

HÔTEL DE VILLE

10 rue du 11 novembre 1918
95360 Montmagny

Téléphone : 01 34 28 69 00
www.villedemontmagny.fr